COMPTE-RENDU N° 6/17 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2017 à 20H30

Présents: FUMEY, BUSSIERE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, PINGON, LANOY (Proc.), DRUET

Excusés: CHEVALIER (Proc. à LANOY), GIET

Secrétaire séance : PINGON S.

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 11 septembre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Cérémonie au Bois des Ruppes le samedi 2 septembre 2017.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

Conseil Départemental du Jura : la commission permanente s'est réunie le 7 juillet dernier pour statuer sur la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle dont un montant de 4074 € a été proposé ainsique sur le solde de bonification de subventions. Après avoir pris contact avec le Département, aucune réponse à ce jour sur le montant qui a été attribué à la commune dans le cadre des amendes de police concernant le dossier d'aménagement de l'Avenue Eisenhower.

Conférence des Maires du jeudi 22 juin 2017 : Modification du PLU des communes d'Authume, Dole et Jouhe, Extension du périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » à la restauration scolaire, Information sur le Pacte Fiscal et Financier.

Conseil communautaire du 26 juin 2017 :

- Compte famille: Remboursements exceptionnels des tickets CESU et ANCV 2016/2017.
- Convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole et la société Amaury Sport Organisation pour le Tour de France 2017
- Approbation des comptes de gestion et du compte administratif 2016
- Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et du budget annexe exercice 2016
- Admissions en non-valeur
- Indemnités de fonction des élus communautaires avec un taux déterminé en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Mise à disposition d'un agent de la communauté d'agglomération du Grand Dole auprès du CCAS et création d'un emploi fonctionnel
- Convention de prestation de services entre la CCI du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour un poste partagé de développeur territorial
- Acquisition de terrain à la ville de Dole Zone d'activités des Grandes Epenottes
- Acquisition de terrain à la Commune de Tavaux Zone d'activités Fermouche
- Modifications statutaires de l'Agence Régionale de Développement
- Classement de Dole tourisme en Office de Tourisme de 1ère catégorie
- Approbation de la modification du PLU d'Authume, Dole et Jouhe
- Compensations aux communes ayant vu leur procédure d'urbanisme interrompue suite au transfert de compétence PLU.
- Réhabilitation du buffet de la Gare Convention entre l'Agence Bâtiment de la SNCF et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.
- Elaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal et extension de la procédure d'élaboration du RLPi
- Extension du périmètre de la procédure d'élaboration du PLUi, du PLH
- Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Dole
- Exemption de la Commune de Tavaux du dispositif de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)
- Octroi de subventions à Grand Dole Habitat pour trois opérations d'acquisition-amélioration
- Extension du périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence « actions sociale » à la restauration scolaire
- Reprise de la gestion de la restauration scolaire par la CAGD au 1^{er} septembre 2017 situation du personnel
- Elaboration du Plan Climat Air Energie et Territorial PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Rapport annuel d'activités de la commission consultative des services publics locaux année 2016
- Rapport annuel d'activités de SUEZ et SOGEDO DS SPANC Année 2016
- Rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC exercice 2016
- Rapport annuel d'activités 2016 de la Société Blue Green DSP Golf
- Adoption du règlement communautaire des transports
- Modification relative au règlement du fonds de concours schéma des modes doux

Conseil d'Ecole du 19 juin 2017 : compte-rendu rapporté par Mme VACELET : les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2017 sont de 89 élèves, un bilan sur les sorties et projets a été présenté, information d'un nouveau prestataire pour la cantine à la rentrée avec la prise en charge de la restauration par la Grande Tablée. La gestion de la cantine et du personnel sera gérée par le Grand Dole et non plus le SIVOS.

ANACR: une demande a été faite par M. BUSSIERE, au nom de l'ANACR, pour construire un muret autour de la stèle du Bois des Ruppes. Le maire est d'accord sur le principe.

<u>Commission Politiques Sociales et Culturelles</u> du 20 juin 2017 rapportée par Mme VACELET: Extension du périmètre de l'intérêt communautaire à la restauration scolaire. Ce transfert coûterait environ 519 000 € au Grand Dole.

Assemblée Générale du SICTOM du 5 juillet 2017 rapportée par Mme BUSSIERE : Bilan des données techniques dans le cadre de la collecte (apport volontaire : +15%, déchèteries +1%, ordures ménagères +2 %). Les tonnages par catégorie de déchets sont en priorité les gravats, les déchets non dangereux et les déchets verts. La décheterie qui comprend le plus de tonnage est celle de Brevans. Concernant les bacs à couvercle jaune, 12 161 ont été contrôlés sur 98 communes dont 41% non conforme et 102 refusés. Une information aux communes sera faite en début de chaque année pour déterminer les dates de ramassage en cas de jours fériés

Rythmes scolaires: le Maire fait part du courrier du Grand Dole reçu ce jour nous informant qu'il est impossible de mettre en place une nouvelle organisation des temps scolaires pour la rentrée de septembre. Le Grand Dole se prononcera dans les mois à venir sur l'organisation des rythmes scolaires en 2018. Le Maire précise qu'il faudra que tout le territoire fonctionne de la même manière afin de faciliter l'organisation des transports.

Centenaire de la Première Guerre Mondiale : appel à projets pour 2018 : un appel à projets est lancé dans tous les départements français portant sur des thèmes relatifs à la Première Guerre Mondiale. Le Maire précise qu'une allée du souvenir a été créée avec les enfants de l'école au bois des Ruppes mais ne sera pas présentée dans cet appel à projets.

Réunion du Syndicat des eaux du 28 juin 2017 rapportée par M. SEIGNEZ : point sur les travaux en cours. Débat sur la compétence eau assainissement qui serait reprise par le Grand Dole.

<u>Espace Santé</u>: Mme BUSSIERE référente de la commune de Brevans présente l'Espace Santé. Ce dernier propose différents ateliers en fonction de diverses maladies. Mme BUSSIERE propose d'adhérer à l'Espace Santé en cotisant annuellement la somme de 30 €. Le conseil municipal accepte l'adhésion à l'espace santé en versant annuellement la somme de 30 €. Délbération votée à l'unanimité.

II] Dossier Terrains MARLIN : informations / Débat :

Lors de la visite sur place des élus de la commune le 30 juin dernier pour mieux appréhender le projet de construction de logements sur les terrains MARLIN, M. JACOTEY représentant le collectif de la courbe, a demandé par courrier de prendre la parole à la prochaine séance du conseil municipal. Le Maire n'y voit pas d'objection mais demande aux élus leur autorisation. Tous les élus ont accepté.

Avant de laisser la parole à M. JACOTEY, le maire souhaite retracer la genèse de ce projet : suite au décès de Mme MARLIN, des difficultés de succession sont intervenus entre la SPA et la Lutte contre le Cancer, héritiers. Le Maire avait sollicité à l'époque le notaire afin d'acquérir les terrains nus. Ceux-ci sont propriétés de la commune depuis mars 2016. Une rencontre avec Messieurs CHEVALIER et ROZ a eu lieu en mairie le 21 avril 2017 pour proposer un échange de terrains. Ceux-ci ont refusé la proposition. La commune n'ayant pas vocation à créer des logements, le Maire a pris contact avec Grand Dole Habitat pour étudier un projet de construction de logements sur ces parcelles. Un an avant, M. JACOTEY s'était manifesté auprès de la mairie pour proposer l'achat d'une partie du terrain ainsi que les autres riverains proches. Le Maire rappelle qu'aucun engagement n'avait été fait par la commune. A ce jour, M. CHEVALIER n'a donné aucune nouvelle quant à la décision d'accepter ou non l'échange. Le maire rappelle que la commune n'est pas dans l'urgence pour ce dossier. Le maire donne la parole à M. JACOTEY.

M. JACOTEY remercie tout d'abord les élus de lui laisser un temps de parole. Il représente le collectif de la Courbe suite à l'étude du projet de construction de logements à loyers modérés par Grand Dole Habitat. Il rappelle qu'une réunion s'est déroulée en mairie à la demande des riverains des Topes pour comprendre ce projet. Chaque personne avait ses propres arguments contre le projet d'où la création du collectif. Il souhaite que chaque élu comprenne que ce collectif s'est créé très rapidement afin de prendre le problème à la base. Le projet actuel ne peut pas être viable pour les riverains proches en voyant six logements se créer devant leur habitation dans un espace enclavé. Le collectif est prêt à discuter avec les conseillers pour trouver d'autres solutions. M. JACOTEY est conscient que l'on ne peut pas forcer les propriétaires à échanger les terrains, mais la solution première de l'échange et le chemin de desserte était adéquate pour des constructions cohérentes. M. JACOTEY avant d'en terminer, demande au cas où l'échange n'aboutirait pas si ce projet était maintenu. Le Maire rappelle que l'échange des terrains pour remettre les parcelles au carré est privilégié. M. JACOTEY confirme que le collectif continuera donc à se mobiliser tant que le projet reste d'actualité.

Le Maire comprend la réaction du collectif. Il pense aux effectifs de l'école et d'autre part la commune possède peu de terrains pour envisager des projets de construction. De plus, le PLUi impose aux communes de privilégier les dents creuses (ce qui est le cas) et d'éviter de s'étendre sur les terres agricoles. Le Maire informe le collectif qu'aucune décision ne sera prise à cette séance et confirme que ce dossier n'est pas à caractère urgent.

III] Comptage rue des Vignes

Résultats des comptages effectués du 13 au 20 juin 2017 : les relevés de vitesse prouvent que l'aménagement provisoire installé rue des vignes a un impact positif sur la circulation et principalement du côté où est construite l'écluse. Au vu de ces résultats, le conseil municipal décide l'installation définitive de balises en plastique dans cette rue. Une autre écluse sera réalisée vers le cimetière pour faire ralentir les véhicules venant de Baverans. Un travail est actuellement réalisé sur la rue de la courbe afin de trouver des solutions pour faire ralentir les véhicules. Deux mini giratoires pourraient être la solution au niveau de l'ancien acacia et ensuite deux écluses à mi-côte pourraient être installées. M. GINDRE propose d'installer l'aménagement provisoire de la rue des vignes sur la rue de la courbe pour un essai.

M. VALCHER insiste sur le fait que des véhicules passent toujours en sens interdit rue Marlin. Le maire précise que la gendarmerie est informée et lui suggère de prendre les plaques d'immatriculation des véhicules si possible.

IV] PLUi Informations sur les différentes commissions :

Le Maire propose de créer un groupe de travail formé d'élus afin de travailler sur le zonage de notre commune et le règlement. Il rappelle que le PLUi prévoit beaucoup moins d'ouverture à l'urbanisation. Deux secteurs sont à revoir avec le bureau d'études (la zone qui relie la rue de la Paule à la Rue de la Courbe et la zone rue des vignes en contrebas du cimetière). Mmes BUSSIERE, VACELET, RICHARD et Mrs FUMEY, GINDRE, LANOY, MIGER sont inscrits dans ce groupe de travail. Le maire informe que si d'autres élus veulent s'inscrire, ils peuvent le faire auprès du secrétariat.

V] Travaux Avenue Eisenhower :

- Subventions: le Maire rappelle les subventions retenues pour ce dossier qui seront actualisées après l'appel d'offres:
- * Réserve parlementaire à hauteur de 3000 € sur labase du montant du projet définitif
- * <u>la communauté d'agglomération</u> à hauteur de 10 374.97 € dans le cadre du schéma des modes doux

Concernant la DETR, nous n'avons toujours pas reçu la notification officielle de la décision d'attribution de cette subvention

Concernant le département, aucune subvention dans le cadre de l'ESTJ et aucune notification de décision dans le cadre des amendes de police. Ce dossier étant passé en commission départementale.

-Réunion avant l'avant-projet définitif: le maire invite la commission travaux-sécurité et l'ensemble du conseil municipal à une présentation de l'avant-projet définitif en présence de Marc PERRIER du SIDEC le lundi 4 septembre 2017 à 18h00 en mairie de Brevans avant de lancer les appels d'offres.

QUESTIONS DIVERSES

- Association ADN MAN Franche-comté: cette dernière agit pour le Désarmement Nucléaire unilatéral de la France. A la suite de la catastrophe nucléaire de Fukushima, l'association souhaite que les communes procèdent à la plantation d'un Ginkgo Biloba qui a résisté à la radioactivité. Le conseil municipal est d'accord sur le principe, reste à trouver le lieu idéal. Il est proposé éventuellement de le planter vers la passerelle du Haras, si techniquement cela reste possible. Le maire souhaite qu'un travail pédagogique soit fait avec les enfants de l'école de Brevans. Mme VACELET se chargera d'en discuter avec les instituteurs à la rentrée de septembre.
- SCIPKR: L'avocat de la SCIPKR gérée par Mme MARLIN Josiane demande à la commune si la parcelle cadastrée AI110 appartenant à la commune pourrait lui être cédée afin de faciliter l'accès à son immeuble d'habitation. Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais avec quelques réserves à éclaircir: Trouver un accord de stationnement avec M. MAILLARD, solutionner le problème d'assainissement sur le bâtiment arrière de la SCIPKR, prendre en charge les frais liés à cette vente, organiser le stationnement afin de régler tout conflit. Une réponse avec les réserves énoncées sera envoyée à l'avocat.
- Pont Rue des Commards: la structure du pont « Grévy » est endommagée. De ce fait, le conseil départemental souhaite interdire la circulation aux véhicules de plus de 7.5 tonnes sauf les transports de personnes, véhicules de secours et les bennes du SICTOM. Le Département demande l'avis de la commune pour mettre en place une déviation en passant par la RD 973 en direction de Dole/Brevans ou par la voie communale n°2 (rue du château d'eau rue marlin, RD 244). Le conseil municipal donne un avis favorable et un arrêté sera rédigé entre le Département et la Ville de Dole. Le maire rappelera que la commune est toujours d'accord d'échanger la RD244 avec la voie communale n°2 comme souhaité depuis 2016.
- Association communale « La Bienveillance »: les statuts de cette association ont dorénavant le siège sur Dole. le conseil municipal décide de ne plus mettre à disposition la salle, et ce à partir du 1^{er} septembre 2017, celle-ci étant réservée uniquement aux associations de la commune.
- <u>Demande de récompense financière</u>: un jeune ayant obtenu la mention Bien au Bac demande si la commune récompense les jeunes ayant reçu une mention. Le conseil municipal ne souhaite pas intervenir sur ce type d'action mais félicite ce dernier tout en rappelant que la commune offre la carte avantages jeunes sur inscription.

INFORMATIONS DIVERSES

• <u>Séisme du 3 décembre 2016</u>: deux personnes s'étaient manifestées auprès de la commune pour nous informer que des dégâts étaient apparus dans leur habitation lors de cet évènement selon eux. Une demande de reconnaissance de notre commune en état de catastrophe naturelle avait été adressée à la Préfecture du Jura. L'arrêté ministériel vient d'être publié en indiquant que Brevans n'était pas reconnue en état de catastrophe naturelle.

Questions posées par les conseillers municipaux

• M. LANOY demande le suivi du dossier de classement de la maison de M. BENTZ sur Brevans. Le Maire précise que la procédure est très longue et que M. BENTZ est au courant. Il demande également s'il est possible de rappeler dans un prochain brevannais les horaires de tonte. Le maire confirme que ces horaires sont indiqués dans chaque bulletin.

Séance levée vers 22 H 45

Le Maire, G. FUMEY